

## Assurance-décès

*Un décès soudain est toujours source d'une grande souffrance émotionnelle mais peut aussi engendrer son lot de problèmes financiers. Une bonne assurance-décès représente dans ce cas la solution idéale pour épargner vos proches.*

## Pour votre personnel

### Dans l'assurance-groupe

Si vous concluez une assurance-groupe pour (une partie de) votre personnel, vous pourrez éventuellement y prévoir une garantie complémentaire si votre travailleur vient à décéder subitement.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- L'assurance-groupe ne prévoit pas de garantie décès distincte : dans ce cas, les bénéficiaires désignés recevront le capital pension constitué en cas de décès du travailleur avant l'échéance du contrat.
- Vos travailleurs bénéficient d'une couverture décès distincte dans l'assurance-groupe : si votre travailleur décède prématurément, les bénéficiaires recevront un capital fixé au préalable.

Certains contrats d'assurance-groupe flexibles, aussi appelés plans cafétéria, permettent aux travailleurs de choisir partiellement le mode de répartition de la prime entre les différentes garanties. Les trentenaires peuvent ainsi opter temporairement pour une couverture décès plus élevée et décider plus tard de l'abaisser s'ils jugent alors cette protection moins importante.

## Pour vous

### les possibilités sont multiples

Bien sûr, il est aussi important que vous protégiez financièrement vos proches en tant qu'entrepreneur. En ce qui concerne les couvertures décès, vous disposerez dans ce cas de plusieurs solutions :

- **Assurance-décès temporaire**  
Vous choisissez vous-même un montant assuré et fixez la durée pendant laquelle vous souhaitez être assuré. Vous pouvez vous

assurer seul ou assurer également les autres membres de votre ménage. Si vous ou un autre assuré dans le cadre du contrat décédez avant l'échéance finale de la police, le bénéficiaire recevra le capital assuré.

Si vous le souhaitez, vous pouvez allonger la durée ou adapter le capital en cours de contrat.

- **Couverture décès dans une assurance-vie de branche 21**

Si vous souscrivez une assurance-vie avec rendement garanti ou garantie de capital (aussi appelée assurance-vie de branche 21), il sera parfaitement possible d'y intégrer une couverture décès. Vous pourrez alors opter pour un capital décès minimum ou un capital complémentaire fixé au préalable, que le bénéficiaire recevra à votre décès.

- **Assurance solde restant dû**

Au moment de contracter un emprunt, vous pouvez aussi assurer la charge de dette à travers une assurance solde restant dû. Si l'assuré (vous-même, votre partenaire ou les deux) décède, l'assureur rembourse alors (une partie de) la charge restante de l'emprunt. Les proches ne doivent ainsi pas se soucier du remboursement de l'emprunt en cas de décès soudain.

Vous pouvez conclure les assurances-décès en votre nom personnel et payer vous-même les primes. Mais vous pouvez aussi souscrire l'assurance à travers votre société.

Les bénéficiaires peuvent opter pour un versement sous forme de capital unique ou de rente.

## **Formalités médicales**

Selon votre âge au début de l'assurance, votre état de santé, votre mode de vie et le capital assuré, il se peut que vous deviez remplir certaines formalités médicales, comme un simple questionnaire médical ou une visite de contrôle chez un médecin.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.